ART. 33 N° II-2527

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-2527

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Perrut, M. Saddier, M. Brun, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Viry, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Kuster, Mme Audibert, Mme Beauvais, Mme Louwagie, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.